



Vigie Entreprises 40



Protégez votre entreprise
contre les actes
de délinquance

Vol à main armée, cambriolages, escroqueries, fausse monnaie, chèques volés... Les entreprises landaises ne sont pas épargnées par cette recrudescence de délits, en particulier en période estivale.



La CCI des Landes, en partenariat avec la **Préfecture** et les **services de Police** et de **Gendarmerie**, vous aide à mieux vous protéger grâce un seul dispositif :

Vigie Entreprises 40



Dès que l'information d'un acte de délinquance est transmise aux services de police et de gendarmerie, ceux-ci retransmettent une alerte par un SMS collectif envoyé sur les téléphones portables des entreprises qui se sont inscrites, au préalable, sur le fichier.

Adhésion gratuite !

Flashez pour vous inscrire
ou bien rendez-vous sur

www.vigientreprises40.fr





Une procédure collective *simple* et *efficace*

1

Vous êtes victime ou témoin d'un fait suspect
sur votre point de vente (vol, agression, escroquerie...)

2

Vous composez le 17 et relatez les faits

3

Votre appel est analysé par les services de Police
ou de Gendarmerie, avant de décider d'**envoyer**
un SMS d'alerte aux adhérents du dispositif.

Contre les actes de délinquance, un seul réflexe:
www.vigientreprises40.fr

